

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251124-DCM_2025_11_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, , Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Angelo MANIERI.

POUVOIRS : Cyrille GENEVRIER à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 11 12

OBJET : POLE JEUNES : TARIFS APPLICABLES

DU 05 JANVIER 2026 AU 04 JANVIER 2027.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que lors de l'élaboration du règlement du pôle jeunes, les tarifs applicables doivent être présentés en annexe,

Considérant que le Conseil Municipal doit annuellement se prononcer sur le montant des tarifs municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de maintenir une tarification en fonction du quotient familial des familles et en fonction du coût des activités,

- approuve la grille tarifaire du Pôle Jeunes, applicable du 5 janvier 2026 au 4 janvier 2027, présentée ci-dessous :

Pôle Jeunes Habitant de St Romain le Puy						
Quotient familial	Adhésion 2026	1 QF	2 QF	Journée Max (3 QF)	Minicamp 4 jours 3 nuits	Séjour 6/8 jours
0- 450	3 €	2,86 €	5,72 €	8,58 €	64,27 €	183,76 €
451 - 700		3,19 €	6,38 €	9,57 €	74,68 €	211,78 €
701 - 900		3,79 €	7,58 €	11,37 €	85,40 €	239,84 €
901 - 1100		4,81 €	9,62 €	14,43 €	92,62 €	258,51 €
1101-1500		5,36 €	10,72 €	16,08 €	96,25 €	267,90 €
1501- 2000		5,90 €	11,80 €	17,70 €	99,27 €	271,79 €
> 2001		6,25 €	12,50 €	18,75 €	102,29 €	276,42 €

Pôle Jeunes Habitant hors commune						
Quotient familial	Adhésion 2026	1 QF	2 QF	Journée Max (3 QF)	Minicamp 4 jours 3 nuits	Séjour 6/8 jours
0- 450	4 €	3,83 €	7,66 €	11,49 €	89,46 €	262,93 €
451 - 700		4,10 €	8,20 €	12,30 €	104,65 €	297,15 €
701 - 900		4,33 €	8,66 €	12,99 €	119,85 €	336,56 €
901 - 1100		5,93 €	11,86 €	17,79 €	129,98 €	362,75 €
1101-1500		7,33 €	14,66 €	21,99 €	135,14 €	375,91 €
1501- 2000		7,91 €	15,82 €	23,73 €	139,03 €	382,64 €
> 2001		9,01 €	18,02 €	27,03 €	143,20 €	390,88 €

- charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 1^{er} décembre 2025
Christian SOULIER, Maire


Le Secrétaire de séance,
Françoise BUSALLI







Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 02.12.2025
Publié ou Notifié
le : 02.12.2025